

snés

Académie de Toulouse



SOUTENIR LA JEUNESSE



Rentrée 2021

Sous-investissement critique dans le Second degré

Le CTA du 18 janvier a examiné la ventilation des moyens Second degré, dans un contexte de hausse de 2255 élèves pour l'académie, surtout en collèges et en Seconde. Le Ministère retire 55 postes en dur à notre académie, et prétend les compenser par 80 équivalents temps plein, mais en heures supplémentaires (voir ci-dessous). Le compte n'y est clairement pas : nous estimons les besoins à 172 postes (22 en collège, 150 en lycée) pour simplement maintenir les taux d'encadrement déjà dégradés constatés à cette rentrée. La réforme des lycées permet des récupérations substantielles de moyens, qui ne suffisent même pas à accompagner correctement la montée démographique en collège.

Situation dramatique

Le Recteur a dû convenir que la situation n'est pas brillante : l'administration estime la rentrée à hauts risques (jusqu'à 20 % de perte de dotation pour certains établissements), et a dû rogner partout, en revoyant son mode de calcul des dotations, pour assurer juste l'obligatoire : du jamais vu !

Les premiers retours montrent une situation dégradée sur le terrain : regroupements de classes et hausse des effectifs (base de calcul à 30 élèves par division en collège, et 36 en lycée) ; disparition de dédoublements ; réduction de l'offre de formation en collège comme en Lycée, où des options et spécialités sont menacées voire fermées, à l'arbitrage des équipes...

Tours de passe-passe

En collège, à part les Hautes-Pyrénées et Haute-Garonne, tous les départements perdent des moyens, notamment l'Ariège et Aveyron. La seule bonne nouvelle est la prise en compte - enfin ! - des effectifs ULIS dans les dotations.

En lycée, la réforme aura permis de supprimer 128 postes (l'équivalent d'un gros lycée) dans l'académie en 3 rentrées, tout en y accueillant 567 élèves de plus. La préservation de l'offre de formation est menacée, plusieurs établissements nous ont déjà alertés et se préparent à des mobilisations. L'Aveyron et le Tarn-et-Garonne sont plus particulièrement touchés.

A travers ces chiffres, on mesure combien le Ministère refuse de donner au Second degré les moyens de la réussite des élèves, particulièrement en cette année de crise sanitaire, dont les effets pédagogiques, les retards dans les apprentissages et les inégalités qu'elle engendre, s'aggravent. Ce sont les personnels et les élèves qui en paieront immédiatement le prix, avec des conditions de travail fortement dégradées.

 **Pierre Priouret**
Co-secrétaire général



Très impactés par la baisse des DHG (-10 % et -20 %), les lycées Bossuet et A. Fournier de Mirande se sont fortement mobilisés début février pour obtenir les moyens de fonctionner à la rentrée prochaine. Si le lycée de Condom devrait finalement conserver l'ouverture de la

filiale STD2S, grâce à la mobilisation des personnels et des élèves, force est de constater que ces établissements ruraux se voient abandonnés par une réforme du lycée qui creuse les inégalités territoriales.

Heures supplémentaires

La côte d'alerte est dépassée !

En prétendant compenser la perte de 55 postes « en dur » par 80 ETP (équivalents temps plein), le ministère réalise une belle opération de communication, et peut afficher 25 ETP de « moyens supplémentaires ». Mais au-delà de ce mensonge, la réalité est bien plus préoccupante : la plupart des collègues assurent déjà les 2 HSA qui peuvent leur être imposées, avec une moyenne théorique qui tourne autour de 1,6 HS, car certaines situations sont incompatibles avec l'imposition de ces heures comme les temps partiels, situations médicales, congés parentaux comptés dans les effectifs etc.

S'épuiser plus, pour gagner moins...

Le renforcement sans précédent du volume des HS (leur part dans les dotations dépasse pour la première fois les records de la fin du quinquennat Sarkozy !) amènera à la rentrée à faire assurer

par des collègues déjà épuisés et surchargés de travail la bagatelle de près de 20 000 heures supplémentaires, soit 1 100 postes non créés. C'est l'équivalent de 10 lycées, 25 collèges, ou près de 4 années de recrutements pour l'académie ! Ce sont autant de postes qui ne seront jamais mis au mouvement et faciliteraient les mobilités, sans parler de la multiplication inévitable des compléments de services imposés alors qu'il y a des heures à assurer sur place. C'est aussi autant d'argent économisé, les HS coûtant - et rapportant aux intéressés - très rapidement moins que le revenu horaire lié à l'indice de rémunération : dès l'échelon 6 pour les certifiés, et avant pour les agrégés.

Au-delà des chiffres, chacun sait que l'augmentation du nombre de classes à prendre en charge - et elles sont de plus en plus chargées - a un impact direct sur les conditions de travail : moins de temps de préparation, moins de temps de

récupération, plus de stress. Ce marathon sans fin est un facteur d'épuisement professionnel très lourd. Depuis plusieurs années, des collègues toujours plus nombreux sollicitent des temps partiels pour préserver leur santé, physique et mentale, et se mettre à l'abri des HS, au prix d'un renoncement à leur salaire et à une meilleure pension !

Horizon bouché

Le rectorat n'est pas certain de parvenir à faire accepter ces heures supplémentaires, que nous appelons à refuser. Alors, il se veut rassurant : les volumes d'HS devraient se réduire lorsque la baisse des effectifs relevée dans le 1^{er} degré touchera les collèges et les lycées : « tenez bon » en quelque sorte... au moins une dizaine d'années !

 **P.P.**



Le 26 janvier à Toulouse et à Albi



Dernière Minute

Face à la baisse de dotation dans de très nombreux établissements, le Snes-Fsu appelle dès la rentrée à des rassemblements dans tous les départements, pour réclamer des moyens exceptionnels pour la rentrée 2021. Tous les détails sur notre site académique.

« Quoi qu'il en coûte »... aux Services publics ?

La formule a fait florès. Elle a pu laisser penser un temps à un changement de ligne politique, et le retour des principes de solidarité et de fraternité qui siègent à ces temps difficiles. Depuis près d'un an, on a vu redécouvert deux grands Services publics : la Santé, et, bien sûr, l'École.

On pouvait penser que les dommages qu'ils subissent depuis des années, par manque de moyens et par leur pilotage libéral, seraient peut-être corrigés une fois que l'ampleur de la crise sanitaire aurait révélé leur état déplorable et leurs rôles essentiels au pays. Le Président de la République avait semblé un temps esquisser un tel retournement.

Il n'en est rien.

Profitant de la situation chaotique, son gouvernement s'illustre dans le contournement des administrations publiques par des cabinets privés, instrumentalise leurs difficultés de fonctionnement, fruits d'années d'austérité, pour mieux les dénigrer.

Dans son champ, le Ministre de l'Éducation a manœuvré pour masquer son refus de l'investissement éducatif nécessaire afin de corriger les inégalités, appuyer l'effort exceptionnel des personnels, et entendre leurs préoccupations : revalorisation, amélioration des conditions de travail, respect de leur expertise professionnelle.

Il a amplifié ses réformes les plus contestables, en accroissant la part de contrôle continu au baccalauréat ou en transformant les concours de l'enseignement, et laissé s'amplifier les inégalités entre élèves, entre établissements, entre Public et Privé - en laissant ce dernier dispenser ses élèves du moindre effort de solidarité sanitaire. Il a refusé au Second degré public les moyens indispensables pour accomplir à la prochaine rentrée ses missions, rendues plus difficiles par la crise et son cortège de difficultés de tous ordres. Il a même rendu à Bercy 200 millions d'euros non consommés fin 2020 !

Les temps à venir sont incertains, mais nul doute que nous devons encore peser collectivement pour inverser le cours des choses, par les mobilisations et la construction d'alternatives aux politiques actuelles, qui continuent de déverser vers le secteur privé, sans réelle contrepartie, les quelques milliards qui manquent tant aux Services publics en général et à l'Éducation en particulier.

Pierre Priouret
Co-secrétaire général

Bulletin syndical
snes
Académie de Toulouse

N° CPPAP : 1122 S 06278 - Prix au numéro : 1 €
Dépôt légal à parution - ISSN 1635-9658
Journal édité par le Snes
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38
Mél : s3tou@snes.edu

Directeur de Publication : Jean-Louis Viguier
Rédactrice en chef : Monique Degos-Carrère
Janvier-février 2021 - n°378
Public-Imprim Midi-Pyrénées - Tél. 05 61 44 11 12

IMPRIM'VERT®



Un rapport d'activité

Pour quoi faire ?

Se syndiquer, c'est considérer qu'ensemble on est plus forts pour défendre ses droits. C'est aussi partager des valeurs, une certaine conception du métier. C'est enfin se donner les moyens de peser sur ses évolutions à travers l'outil syndical. C'est aussi pour cela qu'en élisant des équipes de militants pour coordonner et animer les différents niveaux du syndicat, nous représenter auprès des interlocuteurs institutionnels, nous informer, organiser l'action, nous devons conserver notre droit de regard sur leur activité et les orientations: c'est la base même d'un fonctionnement démocratique du Snes-Fsu qui a vocation, au-delà des divergences d'appréciation normales au sein d'une organisation pluraliste comme la nôtre, à permettre les échanges et débats qui permettent que le Snes-Fsu demeure un outil syndical efficace.

Les différentes contributions que vous lirez dans ce bulletin témoignent du fonctionnement de la section académique du Snes-Fsu et de l'investissement de ses militants, mais visent aussi, au-delà, à expliciter notre action ces trois dernières années, sur laquelle le Congrès académique de mars devra exprimer son appréciation.

Des principes réaffirmés et concrétisés

L'engagement de la section académique, c'est un travail militant constant: ce que chaque syndiqué aura eu l'occasion de constater à travers la communication et les actions menées; ce que de nombreux adhérents auront pu constater dans les réponses à leurs sollicitations (défense de droits individuels ou gestion des difficultés collectives); ce dont des non-syndiqués peuvent aussi savoir gré au Snes-Fsu Toulouse, qui les accompagne dans certaines circonstances, et dont ils ont témoigné en votant pour nos candidat.e.s aux élections professionnelles de décembre 2018.

Ce travail visible masque une partie de l'activité militante du Snes, menée dans les interpellations et interventions constantes auprès de l'administration, dans les instances ou en dehors. Le rôle de ce rapport d'activité est ainsi d'explicité ce qui a été fait au cours du dernier mandat, sur la base des choix collectifs découlant des orientations exprimées par les syndiqués en 2018, et qui ont guidé l'action et concrétisé la conception de ce que peut être notre outil syndical. Les équipes militantes se sont attachées à faire vivre notre organisation, en coordonnant et en animant les différents secteurs, en nous représentant auprès des interlocuteurs institutionnels, en nous informant, en organisant l'action et les mobilisations. Elles ont à cœur de rendre compte d'un travail militant intense, mené avec la volonté constante de préserver et renforcer le Snes et la Fsu, pour

que chacun puisse y retrouver ses collègues, pour se défendre, débattre et porter une vision progressiste du système éducatif.

Dénoncer sans concession la dérive libérale et les politiques régressives menées

Si l'actualité en cette fin de mandat est celle d'une crise sanitaire inédite, elle est aussi plus profondément, et depuis plus longtemps, celle d'une crise sociale et politique dont les causes ne sont pas nouvelles: le « nouveau monde » tant vanté par E. Macron n'est qu'un avatar de l'« ancien monde » déjà soumis à un libéralisme destructeur, que nous devons continuer à combattre. Une preuve de cette continuité: le recyclage de certains responsables politiques, dont bien sûr le ministre J.M. Blanquer, qui avait déjà mené sous le gouvernement de N. Sarkozy une politique éducative austéritaire et régressive; et plus généralement les réformes économiques et sociales imposant une concurrence généralisée, l'individualisation et surtout l'individualisme, aux dépens des solidarités et de cadres protecteurs collectifs.

Cela s'est traduit par des moyens rationnés en collège comme en lycée, les réformes de Parcoursup, des lycées et du baccalauréat qui ont désorganisé les enseignements, les structures, et miné le diplôme; le développement de l'autonomie dans le cadre d'un budget insuffisant pour répondre aux besoins; l'individualisation des parcours d'élèves; une territorialisation gran-

dissante, renforçant les inégalités à tous les niveaux; les remises en cause inédites des statuts et des cadres de gestion collectifs.

Combattre ces évolutions avec une profession convaincue !

Dans ce contexte d'attaques maquillées par une communication ministérielle démagogique - pour ne pas dire manipulatrice -, le Snes-Fsu Toulouse a toujours eu la conviction que pour mettre efficacement la profession dans l'action, il faut construire l'action au plus près du terrain, avec la profession dans sa diversité, parce qu'un rapport de force favorable ne se décrète pas, mais se construit avec le plus grand nombre.

C'est dans cette démarche que le Snes-Fsu Toulouse s'est donné pour principes:

- **d'avoir le souci constant d'informer et de décrypter**, toujours de façon réactive et offensive, dans sa communication académique (communiqués de presse, publications sur les réseaux sociaux, réponses aux médias locaux, messages aux syndiqués, à la profession) comme à travers les outils syndicaux (publications diverses, stages de formation syndicale, qui permettent d'analyser les mécanismes idéologiques à l'œuvre);

- **de multiplier les outils** à diffuser sur le terrain, au plus près des collègues, soulignant concrètement les impacts des réformes sur les conditions de travail et le sens même du métier: tracts, motions, pétitions, mais aussi appel aux heures d'informations syndicales pour débattre et convaincre de nos analyses et d'entrer dans l'action... Chaque fois que cela a été possible, la médiatisation des actions locales a été organisée et rendue visible (sur le site, les réseaux sociaux) afin de faire connaître les mobilisations en cours ou à venir et aider nos collègues à reprendre la main sur le métier;

- **de mobiliser dès que possible**, pour lutter contre toutes les dérives et les réformes qui appelaient des réactions, quelles que soient leurs formes: le Snes-Fsu Toulouse n'aura eu de cesse de réfléchir, par exemple à l'occasion de l'émergence des « Stylos Rouges », à de nouvelles modalités d'actions, mais sans jamais perdre de vue que c'est la mobilisation large qui instaure toujours le rapport de force favorable, de l'action symbolique à la grève quand nécessaire.



Renforcer l'outil syndical pour être au plus près du terrain et sur tous les fronts !

La mise en œuvre de ces principes repose sur un réseau militant, que la section académique a eu pour objectif de faire vivre, de renforcer et dynamiser à tous les niveaux (établissements, section départementale S2, section académique S3), malgré des moyens syndicaux en baisse, convaincue qu'un maillage efficace et fort assure la proximité avec la profession ;

- **en multipliant les initiatives** auprès des S1 et des correspondants d'établissement : visites d'établissements par les S2, enquêtes pouvant servir de leviers de mobilisation, envois spécifiques d'outils revendicatifs ;

- **en favorisant les échanges** avec les S2 pour répondre rapidement aux demandes d'outils pratiques et prendre en compte les situations et attentes de la profession ;

- **en améliorant l'articulation** entre les interventions des différents secteurs du S3, celles des S2, dont l'ancrage local est à conserver.

Cette volonté de faire vivre l'organisation syndicale pour en faire un outil efficace de défense et de mobilisation des personnels s'est aussi traduite dans la vie démocratique interne au niveau académique : parce que c'est l'unité qui permet l'action, notre ligne de conduite a été de mettre en débat analyses, propositions, actions, afin de trouver les synthèses qui ont le plus souvent possible permis des prises de décisions unanimes. Bureaux académiques et Commissions Administratives Académiques (CAA), Conseils Syndicaux ont ainsi été des moments d'échange et de débats ouverts et constructifs, débouchant sur des positions souvent communes aux tendances

représentées, et portées dans les instances nationales pour prendre toute notre place dans les débats à ce niveau.

Dans une période où le syndicalisme a été largement attaqué, dans les discours comme dans les faits, le Snes-Fsu Toulouse a fait de la syndicalisation une priorité. Renforcer son ancrage dans la profession, faire la preuve que les valeurs et les combats que nous portons sont partagés, reste l'objectif, et c'est aussi se donner les moyens de peser dans les évolutions, par la force du nombre, et la capacité à agir, car le Snes et la Fsu, ne sont pas qu'une affaire de militants ou d'experts : ce sont surtout chacune et chacun d'entre nous !



De juin 2018 à janvier 2021, les temps forts de l'action

Sans entrer dans un catalogue qui serait fastidieux, il convient de retracer, à grands traits, les grands moments de la vie de la section académique, des actions et luttes qu'elle a conduites et qui ont mobilisé les militants pour préparer, organiser, structurer un engagement syndical inscrit dans la volonté de ne pas s'en laisser conter, de mettre en relief la réalité du métier et d'imposer les débats autour des vraies questions et des problématiques concrètes, de rendre ainsi visible nos revendications et d'accompagner les collègues et tout le Second degré.

Dès juin 2018, la priorité a été donnée à la campagne des élections professionnelles de décembre 2018, lourdes d'enjeux. Dans un contexte d'attaque frontale du paritarisme, visant à détourner les collègues de notre organisation et notre syndicalisme, la section académique s'est engagée largement dans ces élections avec la volonté de réaffirmer et renforcer son ancrage majoritaire. Elle a préparé, édité et diffusé largement une publication pour alerter, dès août, sur les conséquences d'un recul du paritarisme sur les opérations de carrières et de mutations, dans l'optique de transformer les élections professionnelles de 2018 en plébiscite du paritarisme. La campagne électorale d'au-

tomne 2018 active, volontariste, a débouché sur le succès de décembre : le Snes-Fsu a conservé sa place incontournable dans le Second degré, malgré des modalités de vote toujours défavorables, et des difficultés techniques réitérées.

Dès janvier 2019, sont apparues les problématiques de la réforme du Lycée. La section académique a cherché à organiser des formes de luttes et de résistances dans l'académie, en multipliant les outils, les supports de communication pour la dénoncer, ainsi que ces conséquences. Le Snes-FSU Toulouse était porteur d'une grève le premier jour des épreuves du baccalauréat 2019, et a construit la mobilisation, multipliant les initiatives et la communication vers la profession et l'opinion publique, pour la réussir. Cela a permis

de légitimer la mobilisation des collègues sur ce que représente le Baccalauréat dans l'opinion publique, tout en diffusant nos positions auprès des parents d'élèves. Le Snes-Fsu Toulouse a soutenu la grève de la restitution des copies et des notes, temps fort symbolique, et a accompagné les collègues face aux nombreuses pressions de l'institution. Le Snes-Fsu Toulouse a appuyé les décisions prises par les collègues en AG, les a médiatisées et en a organisé les manifestations et actions symboliques. Face aux menaces de sanction, la section académique est intervenue et a pesé pour que les collègues ne soient pas injustement pénalisés, contribuant à contraindre le ministre à se contenter de quelques retenues sur salaires. Elle a par ailleurs réagi avec force pour dénoncer le scandale des notes « inventées » et plus largement toutes les manipulations pour attribuer, envers toute considération déontologique, des notes fantaisistes.

Rapport d'activité 2018-2021



Le démantèlement du système des retraites, comme de l'ensemble de mécanismes de solidarité liés à la protection sociale, sont des objectifs-clefs des réformes envisagées sur le modèle libéral durant ce quinquennat; la section académique a mené le travail de décryptage des attaques en cours et leur cohérence. À partir de septembre 2019, elle a agi pour préparer la mobilisation contre la réforme des retraites: stages, tournées d'HIS, tracts, exploitation du simulateur de pertes ont contribué au succès historique de la journée du 5 décembre, où le taux de grévistes dans l'académie a dépassé 75 %. Elle a concrètement soutenu les mouvements de reconduction par une caisse de solidarité, et la mobilisation dans les départements, fin 2019, pour préparer des rebonds de mobilisation dès janvier 2020. Elle était clairement engagée dans la poursuite de la mobilisation en mars, interrompue par la crise sanitaire.

Durant la première session des E3C, l'appel à la mobilisation relayé et décliné par la section a conduit à ce que cette session soit marquée par la forte mobilisation dans de nombreux établissements contre ces épreuves, symboles d'un baccalauréat devenu local. Elle a également pesé pour construire une expression intersyndicale unanime à l'échelle académique, en amont des épreuves, dénonçant l'entêtement du ministre, puis favorisé les mobilisations intersyndicales. Elle a conduit une défense efficace des collègues menacés de sanctions pour faits de grève.

Mi-mars 2020, au début du confinement, la section académique a su se réorganiser dans l'ur-

gence afin de pouvoir continuer à assurer le travail militant d'accompagnement et de réponses aux sollicitations nombreuses des collègues face aux pressions et prescriptions délirantes qui leur étaient imposées pour une « continuité pédagogique » vantée à cor et à cri par un ministre dépassé par la situation et hors-sol. Elle est intervenue très rapidement pour que soient annulées les réunions en plénières sans protection des personnels envisagées en tout début du confinement. Elle a maintenu un contact permanent avec le recteur pour dénoncer tous les dysfonctionnements identifiés et faire entendre les problématiques de terrain.

Durant près de deux mois, la section a fonctionné en distanciel mais sans jamais être « à distance » des collègues: système de permanence adapté mais efficace, contacts plus réguliers encore avec les S2, continuité du travail des secteurs, notamment pour poursuivre tout son travail d'accompagnement et de revendication autour des opérations de carrière, de mobilité, etc.

Dès l'annonce de la reprise en présentiel, toujours dans l'urgence, la section académique et les S2 se sont mobilisés pour imposer sur le terrain les mesures prévues au protocole de reprise négocié nationalement, notamment dans les CHSCT académique et départementaux. Elle a favorisé la mobilisation des collègues dans les établissements (collèges, puis lycées) pour obtenir le plus de garanties locales possibles, face à un ministre qui a fait le choix du renvoi au local. Comme au niveau national, la section académique n'a eu de cesse d'intervenir auprès

du rectorat pour les personnels présentant des pathologies ou fragilités les exposant aux conséquences du Covid-19.

La rentrée 2020 ayant été traitée plus que légèrement par le ministre, le Snes-Fsu Toulouse s'est engagé fortement dans la première « grève sanitaire » le 10 novembre 2020, afin d'obtenir un protocole renforcé dans les établissements. Il s'est heurté à un refus incompréhensible de traiter sérieusement la situation des collègues à effets importants, et de certains lycées, mais n'a jamais renoncé à revendiquer les aménagements nécessaires pour y garantir la sécurité sanitaire.

Enfin, le 16 octobre 2020, à l'annonce de l'assassinat de Samuel Paty, les militants ont partout largement contribué à l'organisation des rassemblements d'hommage « spontanés » à notre collègue. Ils ont également pesé pour que des hommages organisés et dignes lui soient rendus dans les établissements le 2 novembre, jour de reprise, malgré la volte-face du ministre: il n'était pas concevable que la profession soit privée d'un cadre collectif concerté d'hommage.

Ces moments marquants de l'action du Snes-Fsu Toulouse ont conforté, ces trois dernières années, son caractère incontournable dans le Second degré dans l'académie, son engagement sans faille, et sa capacité d'action, d'adaptation et de réaction, d'opposition et de mobilisation dans une période exceptionnelle à plus d'un titre.

Rapport financier 2018-2021

Postes	2017-2018		2018-2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Local	21 830,00 €		25 307,00 €	
Communication	5 579,00 €		3 316,00 €	
Gestion	31 302,00 €		33 693,00 €	
Déplacements	47 504,00 €		48 933,00 €	
Publications	24 011,00 €		31 049,00 €	
Publicité Cme		1 333 €		2 083 €
La Poste	12 624,00 €		17 374,00 €	
Actions	1 205,00 €		9 305,00 €	
Personnel	47 467,00 €		49 727,00 €	
Cotisations	552 544,00 €		587 711,00 €	
		15 067 €	18 391 €	
Reversements S4	354 315,00 €		364 131,00 €	
Résultats	7 027 €		11 432 €	

Deux contrôles annuels sont effectués, à la fois au niveau académique par la commission de transparence des comptes et au niveau national par la commissaire aux comptes du Snes. En 2018, la commissaire aux comptes est venue contrôler sur place la comptabilité de l'académie de Toulouse.

La ligne « action » n'intègre pas toutes les dépenses liées à celle-ci, par exemple dans les dépenses en communication sont incluses les dépenses de reprographie (tracts et affiches).

Le dernier résultat est largement excédentaire: pendant la période du confinement et au-delà, il y eu moins de frais, un BS a été exceptionnellement réalisé sous format numérique, toutes les réunions ont eu lieu à distance ainsi que la plupart des stages syndicaux, autant de remboursements de frais de déplacement en moins.

Nombre de syndiqués		
2017/2018	2018/2019	2019/2020
2750	2781	2692



Défense des personnels

Santé

Le secteur comprend actuellement une militante qui anime une permanence un après-midi par semaine, secondée par une autre militante une semaine sur deux. Elles renseignent les collègues qui ont des problèmes de santé tout au long de leurs démarches administratives.

Les derniers mois ont vu forte augmentation de situations critiques chez plusieurs collègues dues à des retards très importants du comité médical départemental et du rectorat. Des dossiers de demande de congé maladie long ou de reprise d'activité à la fin de ces congés restent sans aucune réponse après des mois d'attente. Ces retards obligent certains collègues à prolonger contre leur gré leur congé maladie, avec des implications financières importantes, alors que d'autres attendent en vain la transformation de leur congé maladie ordinaire en congé de longue maladie, décision toute aussi lourde de conséquences pour leur salaire. Il faudra envisager une action collective pour dénoncer ces carences, et surveiller parallèlement l'application prochaine de mesures visant à transformer ces instances et à faire évoluer les droits des collègues en matière de santé.

Retraites

Pendant la période de nombreux collègues se sont adressés au Snes pour des conseils, en particulier stratégiques sur le choix de leur date de départ, des simulations pour vérifier le montant de leur pension ou une aide pour remplir leur dossier. L'informatisation des demandes via le site ENSAP dessaisissant le rectorat de leur suivi (à l'exception de ceux pour invalidité) a induit en fait une demande accrue vis à vis du Snes. Malheureusement la situation sanitaire a rendu difficiles si non impossibles des rendez-vous physiques dans la dernière période ce qui n'a pas toujours facilité la tâche. Les militants Snes du secteur ont continué d'assurer le mieux possible par mel ou lors de rendez-vous téléphoniques. Pour les mêmes raisons le stage académique « Préparer et défendre sa retraite avec le Snes » n'a pas pu avoir lieu en 2020, au grand regret de certains adhérents et a généré une augmentation des appels ou demandes par courriel.

Collège Éducation Prioritaire Inclusion

Sur le terrain,

Face à un Ministre qui transforme la réalité, les militants du secteur ont dénoncé ses projets et rétabli la vérité du terrain : annonces sur les Établissements des Savoirs Fondamentaux, réelle charge de travail... *Dans les REP, ils ont dénoncé l'affichage par le rectorat du seuil de 28 élèves par classe, présenté comme une avancée, quand les effectifs étaient auparavant souvent moindres. En contact régulier avec les S1, les S2 et le S4, ils ont suivi de près les expérimentations de mixité sociale dans le 31 et le 81. La mise en place des PIAL s'est accompagnée d'un travail de décryptage et d'information des personnels sur les enjeux de l'inclusion, sous forme de stage.*

Défendre un meilleur modèle éducatif,

Ils ont contribué aux luttes contre les dérives du néo-management et du pilotage local des EPLE, aidé à l'organisation d'une résistance active, et dénoncé la politique du « teaching to test » qu'illustre le tout dernier test en anglais en 3°. *Connaissant les besoins réels des EPLE ils ont porté les revendications du Snes-Fsu nécessaires à l'instauration d'un collège plus respectueux des élèves, des personnels et des enseignements : créations de postes, offre diversifiée, effectifs corrects... Ils sont aussi intervenus pour s'assurer de la rémunération des épreuves orales du Brevet, ou en soutien des vies scolaires mobilisées.*

Quel que soit le contexte

Dans l'actuelle situation - inédite -, le secteur a anticipé afin de prévenir les dérives pédagogiques. Il a accompagné, y compris pendant le confinement, les collègues en produisant des conseils concrets pour faire respecter la liberté pédagogique et l'expertise enseignante.

Le secteur milite au quotidien pour défendre un collège émancipateur pour les élèves, et respectueux des statuts des personnels.

Lycée

Réformes du lycée, du bac, poursuite de celle de Parcoursup : le secteur lycée ainsi été au cœur de la contestation de transformations structurelles du modèle éducatif blanquérien dont il n'a cessé d'explicitier les mécanismes en multipliant les outils auprès de l'ensemble de la profession (tracts, diaporama, motions, simulateurs, modèle de courrier et d'interpellation). Les réformes renforçant l'autonomie des établissements, le secteur a travaillé à la mutualisation des initiatives relayées très largement dans l'espace médiatique (site académique, réseaux sociaux, presse) ; et c'est aussi dans ce sens qu'il s'est inscrit dans la coordination des lycées en lutte.

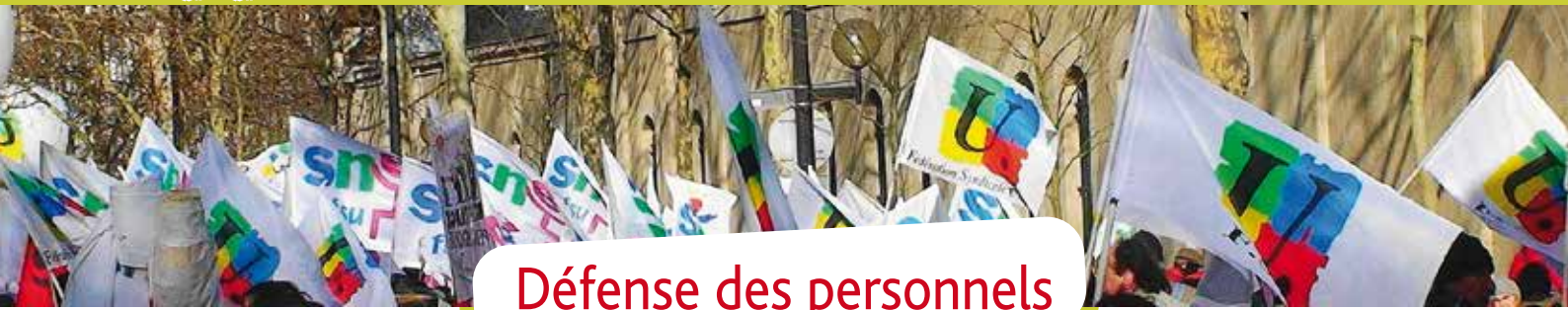
Face au Rectorat, le secteur lycée s'est, entre autres, attaché à défendre l'offre de formation en exigeant une carte des Enseignements de Spécialités limitant les inégalités territoriales, mais aussi à pointer tous problèmes pédagogiques et organisationnels, en dénonçant par exemple auprès des IPR l'absence de formation sur certains enseignements nouveaux, puis les formations imposées.

Dans le cadre de la grève du bac, puis la première session des E3C, le secteur lycée est intervenu auprès du rectorat et du service des examens (la DEC) pour exiger des cadrages clairs et a dénoncé les dysfonctionnements dans l'harmonisation des notes.

Le secteur a continué ses interventions sur le numérique, notamment pour dénoncer les dérives pédagogiques ou la tentation d'interventionnisme dans le champ éducatif de la région.

Les pages du rapport d'activité ont été rédigées par les membres Unité et Action composant le secrétariat académique :

Pierre Priouret, David Cluzel,
Monique Degos-Carrère, Sylvain Lagarde,
Isabelle Richardeau, Carine Rios
avec la collaboration de
Benoît Aubertin, Laure Bennassar, Aurélien Borot, Nathalie Charton, Karine Giraut, Thomas Jarry, Jérôme Launet, Valérie Puech, Valérie Ramond, Monique Theulé, Hélène Tressens, Jean-Louis Viguière.



Défense des personnels

Contentieux

Outre les récurrents problèmes de paiement d'indemnités ou d'heures supplémentaires qu'il faut toujours réclamer, le secteur a bien sûr reconduit ses modalités de conseil aux syndiqués pour l'aide à la rédaction des observations puis des recours gracieux dans les contestations d'avis final de RDV de carrière, comme pour ceux qui ont souhaité contester les refus de temps partiels. Les élus Snes ont ensuite défendu les dossiers lors des CAPA compétentes, souvent avec succès (par exemple près de 60 % des dossiers de temps partiel ont obtenu satisfaction). Il s'agit chaque année d'une part importante du combat à mener pour qu'une véritable politique de ressources humaines soit au service des agents, de leurs conditions de travail comme de leur bien-être personnel.

Il a fallu également tout au long du mouvement contre les nouvelles modalités du BAC et de la réforme du lycée, accompagner des collègues injustement et parfois gravement mis en cause par une administration plus prompte à museler toute critique qu'à entendre des propositions. Enfin, depuis mars 2020 nous avons dû intervenir sur un autre front : le respect des droits pour les personnels fragilisés par la pandémie. La valse de décisions contradictoires a placé des collègues à la santé fragile dans des difficultés réelles. Le zèle de certains chefs d'établissement leur imposant d'être présents, ou les inondant de tâches inutiles en télétravail, a nécessité plusieurs interventions du secteur auprès du Rectorat, avec succès. L'accompagnement étroit de tous ces collègues reste indispensable face à une administration oubliant trop souvent qu'elle doit aussi protection à ses agents.

Mutations

Un des faits majeurs qui nous sépare du précédent congrès est sans aucun doute le vote de la loi de Transformation de la Fonction Publique en août 2019 qui prive les personnels de représentants dans la défense de leur situation individuelle en matière de mobilité et d'avancement. Les militants du Snes-Fsu des secteurs de la section académique ont continué à être aux côtés des collègues dans le conseil, l'accompagnement mais aussi dans les recours engagés.

En matière de mutation et de mobilité en général, nous avons multiplié les stages et réunions d'information, proposé à nos syndiqués des rendez-vous personnalisés, nous sommes intervenus auprès du Rectorat pour que les droits de chacun-e soient rétablis : rectification des barèmes mal calculés, correction et modifications des vœux, délais supplémentaires pour toutes et tous pour permettre ces modifications, dénonciation des inéquités de traitement et rétablissement des droits des personnels lésés. Nous avons accompagné les collègues dans leurs recours, dressés des bilans et avancé nos revendications pour un mouvement plus fluide et plus juste...

Notre site internet revient en détail sur ce travail militant de tous les instants.

Mais surtout, nous n'avons eu de cesse de dénoncer une régression historique, le danger d'un retour à une Fonction Publique aux ordres ne servant plus la République, un projet partisan et la perte de confiance des personnels envers leur employeur qui ne peuvent que résulter de cette loi.

Carrière

Des changements importants sur la période, puisque le ministère a supprimé les CAPAS de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021. En effet, de 2018 à 2020 nous avons pu mener le travail habituel de vérification des projets rectoraux : travail sur listings préparatoires puis commissions pour l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle. Nos revendications portées avec force depuis 2018, ont par exemple, permis d'obtenir que les avis « excellent » du dernier rendez-vous de carrière passent de 10 % à 30 % à partir de cette année, permettant ainsi des passages plus rapides à la hors-classe !

En 2020/2021 il ne restera que la capa d'avancement accéléré (pour les certifiés). Il a donc fallu s'adapter. Ainsi, le Snes-Fsu a continué à conseiller les collègues, grâce aux retours de leur fiche syndicale, pour les aider à exercer leurs droits : promotions, congés, indemnités, remboursement de frais, temps partiel, GIPA. Avec le secteur contentieux, nous aidons les syndiqués à contester les refus de temps partiel (+ de la moitié des dossiers suivis ont obtenu satisfaction l'an dernier), de titularisation (agregés), de congé de formation ou d'appréciation finale de RDV de carrière (une cinquantaine de dossiers traités en 2019-2020, malgré le Covid). N'hésitez pas à nous solliciter, avec ou sans CAPA on continue !

Pour aller plus loin :
www.Snes.edu

Formation syndicale



Dans cette période très particulière, le secteur a eu pour objectif de préserver l'équilibre entre les différents types de stages qui est cher au Snes tout en proposant de nouveaux horizons. Ainsi le secteur a maintenu des stages disciplinaires ou axés sur les réformes en cours (celles du lycée par exemple), mais aussi créé un partenariat avec le festival L'Histoire à venir, où des militantes du Snes académique ont organisé et co-animé une table ronde. De même nous avons lancé une nouvelle formule sur certains stages, comme ceux sur l'inclusion en 2 temps, sur 2 années scolaires successives avec la présence d'AESH, ou ceux à destination des AED.

Les groupes métier ont non seulement bien fonctionné mais aussi renouvelé en partie leur « vivier » et commencent à essaimer, dans les Hautes-Pyrénées avec la constitution de 2 groupes. Enfin les stages sur les questions vives ont fait le plein, comme celui sur la réforme des retraites, ou en décembre 2020, celui sur le nouveau management public qui a réuni près de 110 collègues, malgré la crise sanitaire et en visio.



Catégories

Non-titulaires

Durant le mandat, la section académique s'est attachée à la fois à continuer d'être aux côtés des personnels précaires, tout en renouvelant les militants qui animent ces secteurs. Ce ne fut pas chose facile, la précarité rendant complexe le passage de témoin lorsqu'il le faut. Malgré tout, et dans un contexte difficile, nous avons continué à défendre les personnels concernés, par la veille pour répondre aux messages reçus, en intervenant spécifiquement sur leurs situations lors de non-renouvellement de contrats ou pour faire valoir leurs droits, par exemple pendant le confinement. Nous avons aussi organisé autant que possible des stages d'information, qui peinent il est vrai à trouver leur public. La problématique des AESH monte en puissance, et nous avons produit un mémo juridique à destination des S2, et tenu à jour le site académique pour les diverses catégories. Nous avons également travaillé sur la diffusion d'informations syndicales, et à la sensibilisation des S2 et des S1 aux problématiques de ces collègues, et accompagné leurs mobilisations. Nous assurons enfin le lien avec les secteurs concernés au plan national.

Retraités

Syndicalisation et défense de la catégorie sont au cœur de l'activité du secteur. Les responsables académiques et les 8 S1 départementaux et se réunissent plusieurs fois par an, participent aux rencontres et initiatives nationales et aux stages de formation. Dans les départements, ils contribuent à l'animation des sections fédérales de retraités FSU et celles de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique. Les activités se font toujours avec le souci de maintenir le lien avec les actifs, en particulier pour la défense des services publics, de la protection sociale et des valeurs qui fondent leur appartenance à la même organisation.

L'activité du secteur s'inscrit donc dans la mise en œuvre des actions de défense des retraités : délégations auprès des élus, rassemblements, manifestations.

Pouvoir d'achat (en baisse après l'augmentation de la CSG, l'augmentation différenciée des pensions en 2020...), protection sociale (la prise en charge des personnes âgées durant la pandémie a été catastrophique), perte d'autonomie (une « 5^e branche » à la sécu n'est pas une solution satisfaisante), les revendications ne manquent pas !

Stagiaires

Chaque année, le Snes aide les stagiaires à formuler leurs vœux pour leur affectation de stage et intervient au rectorat pour améliorer certaines situations.

De même, nous avons continué à nous rendre sur les sites de l'INSPE pour des permanences en « direct » tant que cela était possible.

Avec le confinement, nous avons mis en place des stages en visio-conférence qui ont rencontré un grand succès et réuni jusqu'à 100 stagiaires !

Nous répondons à toutes leurs questions sur leur année de stage, les aides possibles, le reclassement, les mutations.

Dans ce contexte où il a été également difficile pour les stagiaires de poursuivre la formation à distance et de maintenir le lien avec les élèves, nous avons organisé des rendez-vous individuels pour les conseiller et pour les aider à mieux appréhender l'entretien avec le jury académique, lorsque leur titularisation était remise en question. Malgré les difficultés depuis le début de la crise sanitaire, nous avons su trouver des solutions pour garder contact avec un maximum de stagiaires et toujours syndiquer plus d'un tiers d'entre eux au Snes !

Le Snes continuera à lutter contre la réforme de la formation des enseignants et les nouveaux concours.

Conseiller Principal d'Éducation

Ces trois dernières années, suite à la victoire aux élections professionnelles où le Snes-Fsu est apparu largement en tête, le secteur CPE a vu le nombre de syndiqué-e-s augmenter. C'est la reconnaissance par la catégorie de notre maillage local et des réponses rapides apportées aux collègues et de l'accompagnement apporté à différents moments (mutations, gestion de la carrière, tensions et difficultés professionnelles). Lors de notre dernier rapport, nous évoquions la « souffrance » au travail. Nous ne pouvons que constater que celle-ci s'accroît et se traduit souvent par des arrêts maladie en l'absence de réponse administrative. La catégorie pâtit clairement d'avoir la même inspection que les chefs d'établissements.

Le secteur propose des permanences bimensuelles et organise, a minima, un collectif et un stage académiques pour aborder les thématiques du moment, syndicales et de catégorie. Animés par un responsable national, nous invitons aussi un intervenant sur un thème éducatif. Le secteur publie 2 à 3 journaux par an, passant dernièrement à une lettre électronique.

Les commissaires paritaires ont siégé dans toutes les instances dénonçant le manque de créations de postes alors que les effectifs augmentent, l'implantation de SPEA qui plus est dépourvus de spécificités.

La crise sanitaire a mis exergue l'importance des Vies Scolaires et de leur personnel dans l'encadrement et le suivi des élèves ainsi que le manque criant de postes dans l'académie : les personnels éducatifs ont été fortement mobilisés lors des récentes grèves.

Psy-EN

En 2018, le projet de Blanquer cherchait déjà à régionaliser les CIO : grâce à nos actions déterminées, nous avons réussi à garder nos services dans l'Éducation Nationale, mais en perdant une grande partie de l'ONISEP. Nous redoutions la perte d'une information objective et de qualité avec ce démantèlement : nos craintes se sont révélées justifiées avec « Cap vers le Sup » et le site ID.métiers », où l'information est remplacée par la communication.

De plus des associations et start-up largement (et grassement) financées par le ministère s'engouffrent sur le champ de l'orientation. On comprend que les CIO et leurs personnels ont bien du mal à continuer à exister !

Et, en ces premières semaines de 2021, un nouveau projet voit le jour : rattacher les PSYEN au service de santé scolaire et décentraliser le tout aux départements.

Aujourd'hui encore, nous ne devons compter que sur l'engagement militant des personnels pour défendre notre conception de ce service public de l'Éducation Nationale.

« alors que malgré une hausse démographique importante il n'y a eu aucune création de postes depuis 30 ans ! »



Contribution de Unité et Action sur le rapport d'activité

Un Snes-Fsu renforcé après un mandat hors du commun

Chacun. mesure le contexte du mandat qui s'achève, face à un pouvoir décidé à appliquer « quoi qu'il en coûte » le cœur du programme présidentiel: une « Révolution » d'inspiration clairement libérale, socialement régressive.

Destruction de cadres collectifs par la limitation drastique du paritarisme; contournement des corps intermédiaires; restrictions de moyens; volonté d'externalisation; renvoi au local; réformes structurelles profondes (lycées, bac, Parcoursup,...); attaques contre les statuts, sous couvert de « modernisme » de façade: voilà un aperçu des attaques subies durant ces 3 années, dans le seul champ éducatif.

Les militant.es Unité et Action (UA) de l'académie se sont engagé.es avec énergie pour les contrer et convaincre la profession de se mobiliser, face à un pouvoir jusqu'au boutiste dans ses orientations libérales.

Leur action a contribué à la prise de conscience chez nombre de collègues de la nocivité des réformes, du mépris et des mensonges d'un ministre aujourd'hui décrédibilisé par les mobilisations qu'ils et elles ont impulsées et construites. Ils et elles n'ont pas hésité à multiplier et renouveler les formes d'action, plus locales et participatives, à porter et assumer sans tabou, lorsque c'était nécessaire face à la gravité des attaques, un mouvement inédit et important contre la réforme du baccalauréat.

Ils et elles sont restés disponibles et mobilisés aux côtés des collègues durant la crise sanitaire, et ont continué à faire avancer les revendications issues des congrès de 2018.

Chacun. e des militant.es UA en responsabilité s'est investi pour la défense des collègues, pour les droits collectifs et le respect des situations individuelles. La défense d'un projet éducatif ambitieux s'est inscrite dans notre syndicalisme de

transformation sociale, dans les luttes pour la défense des « conquises sociales » (retraites, libertés, etc.) face à des attaques historiques.

Ils et elles ont fait vivre le Snes-Fsu dans une période difficile avec détermination, lucidité et responsabilité, préservant son unité, confortant sa position majoritaire et proche de la profession, l'imposant comme interlocuteur de l'institution, des médias et dans l'opinion, et surtout comme un outil de revendication et de lutte.

Les militant.es UA ont mené à bien un mandat difficile, et s'ils et elles ont pleinement conscience que beaucoup reste encore à faire, **appellent à approuver le rapport d'activité 2018-2021.**

*Les élue.e.s Unité et Action
à la CA académique*



Vote des adhérents, La situation est perturbée, démocratique

Les processus démocratiques internes à notre organisation sont cette année perturbés par la situation sanitaire. Nous tenons toutefois à garantir le meilleur cadre possible pour des débats internes riches, qui font la particularité du Snes-Fsu:

- Le vote des adhérents sur les rapports d'activité et financier n'a pu être organisé dans les établissements, le

Congrès académique (qui a en statutairement la responsabilité) se prononcera sur leurs volets académiques;

- Le Congrès académique, initialement prévu les 11 et 12 mars a été, comme le Congrès national, décalé de quelques semaines, aux 8 et 9 avril. Il préparera les débats nationaux sur des bases adaptées en fonction des évolutions envisagées par le national. Les S1 et les



Contribution de l'École Émancipée sur le rapport d'activité

Des analyses partagées mais toujours des réticences dans l'action

Durant ce mandat, la section académique s'est dotée d'analyses que nous partageons aussi bien sur la politique de Blanquer que sur la crise sanitaire. Mais elle est trop souvent réticente par rapport aux actions qu'elle craint de voir minoritaires. Pourtant il nous semble que la clarté des mots d'ordre conditionne la réussite d'une action. Par exemple, lors du mouvement contre la réforme du bac et du lycée, le mandat de grève des surveillances du bac a été obtenu après un débat clivé dans les instances académiques dans lequel l'EE a pesé de tout son poids. Or ce fut le moment clef du combat contre la réforme donnant à voir le rôle central du Snes dans l'organisation de cette lutte. Plus récemment, la question de participer ou non à l'auto-évaluation des établissements a révélé

la difficulté pour le Snes académique à s'opposer à ce dispositif dangereux: il se refuse à appeler au boycott par crainte de ne pas être suivi par l'ensemble des collègues, au risque d'un message confus sur le terrain et d'une perte de lisibilité de notre critique du projet, auprès des collègues mais aussi de l'administration.

Les actions menées par les collègues à l'échelle de l'établissement nécessitent d'être coordonnées. Depuis plusieurs années, l'EE demande une communication plus horizontale permettant des échanges directs entre sections d'établissement, notamment en créant des listes de discussion entre les sections (ou syndiqué.e.s) partageant une même problématique, comme une liste des collègues participant au projet mixité sociale du conseil départemental, une liste des établissements REP, etc.

La section académique doit aussi veiller à ne pas concentrer ses moyens militants sur le seul accompagnement de la gestion des carrières. Certes c'est un sujet important, mais avec la fin du paritarisme, le Snes doit mieux développer son action en renforçant son maillage au niveau des départements et sections d'établissement. Il faut également renforcer notre travail en direction des précaires.

Il nous semble enfin que le Snes académique et ses militant.e.s gagneraient à être plus présent.e.s dans les manifestations non directement liées aux questions éducatives: RESF, pôle syndical dans les manifestations des Gilets Jaunes en 2019, Loi de Sécurité Globale, soutien à l'hôpital public à l'automne en 2020 par exemple.

*Les élue.e.s de l'École Émancipée
à la CA académique*



congrès académique et national **mais notre fonctionnement reste préservé!**

membres de la CAA recevront à nouveau début mars toutes les informations utiles. Il est de notre responsabilité collective de favoriser les débats préparatoires dans les S1 au plus près des syndiqués: débattre entre adhérents dans les établissements de l'appréciation du bilan de l'action du Snes-Fsu, et des principales revendications à porter dans la période, permettra à vos délé-

gués de porter votre parole du plus grand nombre dans nos débats de Congrès pour les enrichir!

Le renouvellement des équipes militantes et de nos grandes orientations, sur la base d'un vote de tous les syndiqués, reste prévu pour la fin de l'année scolaire (plus de détails dans les prochains Bulletins).

3 questions à L'infirmière scolaire

Depuis bientôt 1 an, la crise sanitaire bouleverse de nombreux repères, pour les adultes comme pour nos élèves. Après 2 confinements, 2 déconfinements, le couvre-feu et des modes de scolarisation variables, le BS a souhaité avoir le point de vue d'autres personnels que les enseignants. Aujourd'hui le regard de l'infirmière scolaire.



Anne Fabrèga,
secrétaire académique
du SNICS-FSU
en poste au collège de
St-Pierre de Lages

1- Quelles sont les incidences de la crise sanitaire actuelle sur le travail de l'infirmière ?

La fréquentation des infirmeries explose ! Les élèves viennent déposer leur mal-être lié au confinement, au Covid, à leur avenir, à leur perte d'appétence pour l'école... Or, la 1^{re} de nos missions, est de nous inscrire dans la réussite scolaire de chaque élève qui nous consulte. Par ailleurs, le rectorat fait appel, sur la

base du volontariat, aux collègues pour participer aux campagnes de tests anti géniques, à la plateforme téléphonique Covid. Savez-vous que l'ARS comme la CPAM ont les ressources suffisantes

pour mener à bien ces missions Covid ? Malgré cela, notre ministre annonce que les infirmières vont massivement dépister. Mais alors comment pouvons accueillir, accompagner, suivre les élèves si nous ne sommes pas dans les EPLE ? Clairement les élèves sont laissés pour compte dans cette crise sanitaire.

2- Quelles évolutions constates-tu dans les préoccupations et le comportement des élèves ?

De nombreuses collègues ont atteint en un trimestre le nombre de consultations qu'elles mènent en une année scolaire (50 et 60 consultations/jour). Majoritairement les élèves ont du mal à trouver leurs repères, tant vis-à-vis des règles d'hygiène que vis-à-vis de leurs pairs. Comment créer du lien quand une menace sérieuse pèse sur leurs épaules ? Comment être dans de bonnes conditions pour recevoir sereinement les enseignements ? C'est dans ce contexte singulier

que la place de l'infirmière scolaire est incontournable. De fait, étant au cœur de l'équipe éducative, l'infirmière travaille en étroite collaboration avec la vie scolaire, les enseignants, les parents, l'équipe de direction, la psychologue scolaire, l'assistante sociale. Et pourtant il est demandé aux infirmières de quitter leurs EPLE pour renforcer des équipes de l'ARS, la CPAM... Allez comprendre !

3-Plus largement, vois-tu des risques pour les infirmières d'un détournement de leurs missions, voire celui d'un transfert ?

Notre profession est attaquée de tous côtés :

a) par l'annonce par la ministre Gourault de notre transfert aux départements,

b) par la loi RIST dans son Art 1^{er} bis A, qui modifie en profondeur le code de l'éducation et fait disparaître le terme équipe éducative, au profit de l'équipe pluri professionnelle. A priori, ça ne change pas grand-chose, sauf que cela permet l'externalisation de notre profession puisque nous ne serons plus au cœur de l'équipe éducative, donc plus besoin d'être à l'Éducation nationale.

Il nous a été clairement dit que nos missions sont, temporairement, mises entre parenthèses.

Notre crainte est que le ministère joue sur notre fibre de soignant, pour nous faire délaissier nos missions légales « volontairement », ce qui lui permettra ainsi de justifier, sans vergogne, notre transfert aux départements.

Vie scolaire

Des professions dans l'action

La réussite des mobilisations récentes des AED a mis en lumière les difficultés quotidiennes rencontrées par ces collègues au sein des établissements.

Bien souvent en première ligne pour veiller à la bonne application du protocole sanitaire (self-récréations...), les AED se sont mis en grève pour dénoncer la précarité de leur situation : contrats qui ne permettent d'avoir aucune perspective, temps partiels imposés, insuffisances des salaires etc.

A cette mobilisation dans les vies scolaires, s'ajoute celle d'autres professionnels de l'éducation, les AESH. Si leurs missions d'aide et de soutien sont mises en avant par leur employeur,

le suivi des élèves est de plus en plus compliqué : multiplication des suivis, remplacement au pied levé sans réelle connaissance des élèves à prendre en charge, parfois plusieurs élèves avec des handicaps différents à suivre en même temps, difficultés matérielles diverses telles que l'accès à Pronote.

C'est pour dénoncer cette politique de gestion des moyens, et non des besoins, que ces collègues, soutenus par le Snes, conduisent des actions spécifiques dans notre académie.

Ajoutons à ce constat déjà peu reluisant que plusieurs établissements ont été ouverts depuis plusieurs années sans nouveaux moyens en CPE, fragilisant d'autant des Vies Scolaires pourtant indispensables au bon fonctionnement de la communauté éducative.

Afin d'armer au mieux ces collègues dans la défense de leurs droits mais également pour leur permettre de se rencontrer et d'échanger la section académique du Snes a mis en place deux stages académiques, les 4 et 18 mars, à leur attention.

David Cluzel

pour le secteur AED-AESH

Quoi qu'il en coûte mais jusqu'à quand ?

Notre établissement a connu d'importantes perturbations. Du 19 au 26 janvier nos AED ont fait grève. Le mouvement a été très suivi : 10 sur 11 AED grévistes. Nous avons pour autant accueilli tous les élèves. Le lundi soir, atterrés, nous avons découvert un message de la direction appelant les familles à garder leurs enfants. En outre, on les rassurait en faisant miroiter la continuité pédagogique. Ceci a mis en lumière les limites du système ! Nous n'avons pas les moyens de mettre en place correctement le protocole sanitaire. C'est un leurre ! Nous ne pouvons pas faire de la continuité pédagogique si nous sommes nous-mêmes en cours. C'est un leurre ! On laisse ouvert un collège de 950 élèves avec seulement 1 surveillant ! Quoi qu'il en coûte ! Résultat : les personnels ont participé massivement à la grève du 26 pour dénoncer cette situation.

N. Cabrolier
S1 du collège
de Lavour



Stagiaires

Entretien professionnel : un oral inutile et pesant

Malgré nos demandes, le ministère a décidé de faire passer un entretien professionnel, détaché du concours, aux stagiaires n'ayant pu passer des oraux du fait de la situation sanitaire. C'est pour eux une contrainte et une pression inutiles, leur année étant déjà rendue difficile puisqu'ils suivent leur formation à l'INSPE à distance. On peut en outre y voir une forme d'expérimentation, dont le ministère ne manquera pas de tirer matière à calibrer un second oral très problématique dans le cadre de la réforme des concours, ou dans un autre cadre !

L'évaluation « dans la plus grande bienveillance » de cet oral de 30 minutes, pouvant même « être un « plus pour un dossier tangeant à la titularisation » nous dit-on, figurera au dossier de titularisation, mais ne serait pas au même plan que les avis de l'INSPE, du Chef d'établissement, des corps d'inspection. Un travail d'harmonisation à partir de la grille nationale d'évaluation est actuellement mené. Le Snes-Fsu estime qu'il s'agit là d'engagements impossibles à vérifier, et que cet entretien, évalué par des inspecteurs, pourrait aussi les conduire à des représentations pré-conçues pénalisantes pour les inspections de titularisation.

L'entretien peut porter sur une séance, une séquence ou un événement (à l'échelle de la classe ou de l'établissement, mais impliquant des élèves ou une classe). Le stagiaire doit faire preuve d'une démarche réflexive... qui ne s'improvise pourtant pas quand on est encore à peine à la moitié de sa formation ! Le tutorat mixte de l'INSPE est présenté comme suffisant pour choisir le support de l'entretien et le préparer, et malgré nos demandes, aucuns moyens supplémentaires n'y seront consacrés. Or les aides dont peuvent disposer les stagiaires sont variables suivant les parcours...

Nous déplorons le délai laissé entre le cadrage de cet entretien, et sa passation entre le 8 et le 19 mars 2021 : 6 semaines seulement, à un moment où l'année se charge du fait des travaux liés au mémoire ou à l'écrit professionnel. Les stagiaires seront convoqués individuellement, avec possibilité de projection à partir de leur matériel informatique... personnel ! Nous n'avons pas eu de réponse claire à notre demande d'un « plan B » en cas de confinement durant le mois de mars...

Le Snes-Fsu veillera à ce que les quelques engagements pris publiquement soient bien tenus.

 **Pierre Priouret**
pour le secteur stagiaires

LDC

Les « Lignes de Gestion », quezaco ?

Depuis le vote de la Loi de Transformation (de « destruction » !) de la Fonction Publique en août 2019, qui nous prive toutes et tous de représentants des personnels en matière de mobilité et d'avancement, le Ministère comme les Rectorats éditent « des Lignes de Gestion ».

En lieu et place de la vérification des dossiers individuels par les élu-es, ces textes donnent les grandes orientations concernant ces opérations : promesses de transparence, d'accompagnement, d'équité... mais puisque plus personne ne peut vérifier, ces promesses n'engagent que ceux qui y croient !

Grâce à la ténacité de vos élu-es du Snes-Fsu nous avons obtenu que les « circulaires » ou « note de service » détaillant les règles qui organisent ces opérations, soient examinées avant d'être votées et annexées à ces « déclarations d'intention ».

Quelques revendications du Snes-Fsu

En matière d'avancement, le Snes-Fsu demande un examen des recours des collègues qui contestent leur appréciation finale suite à un rendez-vous de carrière, au regard de toutes les autres appréciations. Comment sinon vérifier que les promesses en matière d'équilibre femmes-hommes, ou selon les disciplines, ou encore de

privilégier les collègues les plus expérimentés ont bien été respectées ?

En matière de mobilité, le Snes-Fsu n'a eu de cesse de demander le retour de vœux infra-départementaux dans une académie aussi vaste que la nôtre où encore plus de 60 % des collègues séparés de leur conjoint n'obtiennent pas de mutation.

Nous demandons que les règles respectent le barème et que celui-ci soit modifié afin de permettre aux TZR de se stabiliser, aux collègues de muter sur des vœux formulés et à celles et ceux qui perdent leur poste d'être réaffecté-es au plus proche.

Enfin en matière de mobilité comme d'avancement, nous avons dénoncé la communication très lacunaire du Rectorat. A l'heure du numérique et des nouvelles technologies, saisir ses vœux de mutation ou retrouver un avis suite à un rendez-vous de carrière, relève du défi !

Ces Lignes de Gestion Académiques ont été soumises au vote et toutes les Organisations Syndicales ont voté contre. Jamais elles ne remplaceront un examen paritaire de ces opérations.

 **Isabelle Richardeau**
Secteur emploi

INTER 2021

le 3 mars je conteste ! avec le soutien du Snes

Si vous avez demandé une mutation vers une autre académie ou si vous êtes demandeur obligatoire, le 3 mars vous recevrez par le Ministère, votre académie d'affectation pour la rentrée 2021. Si cette académie n'était pas dans les vœux que vous aviez formulés ou si vous n'obtenez pas de mutation, vous devez contester !

Pour vous représenter, vous devrez alors nous mandater en tant que représentants des personnels. Nous serons donc à vos côtés dès le 3 mars pour vous conseiller, vous accompagner et bien sûr vous représenter ! Écrivez-nous à emploi@Snes.edu !

INTRA 2021

le calendrier prévisionnel

Voici quelques dates encore provisoires concernant la phase intra-académique du mouvement. Davantage d'éléments vous seront fournis dans notre prochain BS.

- Le 10 mars 2021 : ouverture du serveur SIAM pour permettre la saisie de vos vœux.

- Le mardi 16 mars, toute la journée, un stage en direction des collègues stagiaires cette année, affectés à la rentrée 2021 dans l'académie de Toulouse.

- Le mercredi 17 mars, de 14h à 17h, une réunion d'information en visio pour tous les demandeurs de mutation dans le cadre de la phase intra-académique.

- Du 8 mars au 31 mars, des rendez-vous personnalisés téléphoniques ou en présentiel dans les départements, pour nos adhérents. La prise des rendez-vous se fera depuis votre espace adhérent.

- Début avril, renvoi au Rectorat des confirmations papier et des pièces justificatives.

- En Mai affichage des barèmes calculés et retenus par l'administration pour demande de correction éventuelle.

- Mi-juin : résultats des affectations

- A partir de la date du résultat, vous aurez 2 mois pour faire un recours en cas d'affectation sur un vœu non exprimé ou en cas de mutation non obtenue. Vous pourrez alors nous mandater pour vous représenter.

- Début juillet, 1^{re} rencontre avec l'administration pour étudier ces recours.

Lycée

Covid de sens ou Blanquérisé ? Le bac à la sauce locale +++

Cela faisait de nombreuses semaines que les enseignants de lycées demandaient le report des épreuves de mars et des allègements de programmes. Il aura fallu attendre encore bien tardivement le dernier moment pour que le ministre prenne une décision qui allait pourtant de soi dans le contexte sanitaire. Le ministre aura même achevé d'horripiler en s'auréolant d'une démagogie réponse présentée sous le signe de l'écoute et l'empathie (« j'ai entendu les inquiétudes exprimées », « j'ai été sensible » nous aura-t-il ainsi écrit !) alors même que, quelques jours auparavant, avait été publiée une circulaire dans laquelle le ministère incitait au coaching individualisé ou à des stages pendant les vacances pour la préparation aux épreuves de spécialités. Du déni au délire... Mais quand la réalité finit par rattraper le ministre, les réponses apportées ne sont jamais tout à fait celles finalement attendues : ainsi quand le Snes-Fsu demandait le report des épreuves en juin, le scénario retenu est celui

du passage à un contrôle continu renforçant la mécanique de sape du baccalauréat national. Le ministre profite donc opportunément de la crise sanitaire pour avancer dans une direction que les premières mobilisations contre la réforme du baccalauréat avaient pourtant dénoncée.

Toutefois, conscient de l'attachement des enseignants à l'égalité de traitement des candidats, le ministre fait mine de proposer un cadrage, à travers des commissions d'harmonisation, un « guide de l'évaluation », l'injonction à organiser des devoirs sur table de type bac : une nouvelle usine

à gaz et à injonctions, qui ne permettra pas d'éviter les dérives déjà identifiées... et vérifiées : car le bac 2020 aura été l'occasion d'une expérimentation à grande échelle de ces dérives, du bricolage - voire de la manipulation - des notes à la pression sur les enseignants, avec comme résultat la logique du bac local et donc l'institutionnalisation de l'inégalité.

Dans ce contexte, maintenir le Grand Oral, épreuve socialement inégalitaire, et qui le sera d'autant plus qu'elle n'aura pas pu être préparée sérieusement, apparaît comme une provocation de plus sur le mode « je ne change pas de logiciel ». Même s'il faut prendre acte du soulagement qu'aura apporté l'annonce des épreuves de mars, le Snes-Fsu continuera d'œuvrer contre tous les méca-

nismes qui sont susceptibles de renforcer les inégalités et de servir à une sélection opaque dans le supérieur.

Sylvain Lagarde
Secteur Lycée



Collège

Baisse de moyens sous couvert de « transparence »

Jusqu'à présent, la répartition des moyens attribués aux établissements gardait un manque de lisibilité, appelée « allocation progressive de moyens » qui était donnée en fonction « des besoins de l'établissement et de son profil ». Il s'agissait d'une enveloppe qui venait s'ajouter aux besoins par structure, en fonction de critères plus ou moins identifiés selon les établissements.

Cette année, le Rectorat a annoncé des règles d'attribution plus claires : partir des besoins par structure, c'est-à-dire 26h + 3 h de marge par division en collège et ajouter les besoins spécifiques à chaque établissement tels que ULIS, langues régionales... L'allocation progressive de moyens et son flou disparaissent. Et les moyens avec ! Et voilà comment dans les collèges on se retrouve non plus à devoir arbitrer entre les dédoublements ici où là, mais tout simplement à devoir y renoncer si

on veut conserver l'enseignement du latin, une deuxième LV2 ou autres options. Et voilà comment, sous couvert de clarté et d'équité entre les établissements, on se retrouve à devoir envoyer des collègues en complément de service alors que des collègues de la même discipline se voient imposer des heures supplémentaires (rappelons ici le droit de refuser plus de 2 HSA). Enfin, si l'annonce de l'intégration des élèves des dispositifs ULIS dans le calcul des effectifs est accueillie favorablement, nous rappelons nos mandats sur des effectifs de classes à 24 élèves par division en collège (20 en EP) alors que le Rectorat base ses calculs sur 30 élèves par classe. On attend toujours de la cohérence entre les discours sur l'importance de l'École et la réalité des préparations de rentrée...

Carine Rios
Secteur collège

Préparation de rentrée

Le collège de Montalet (Lacaune, 81) voit sa DGH diminuée de 33h soit de la dotation de plus d'une classe de collège. Cela aura pour conséquence directe la disparition d'une classe, l'envoi en complément de service de plus de la moitié des enseignants et la dégradation de l'offre pédagogique.

De plus, où iront les élèves qui n'ont pas été pris en compte dans le calcul du Rectorat et qui se destinent pourtant à être affectés dans cet établissement, ce qui ne justifierait plus la fermeture d'une division ?

Langues Vivantes

De l'anglais, des tests et des sous

On teste au collège

Les enseignants ont récemment appris que tous les élèves de 3^e devront passer avant la fin de l'année un autre test de positionnement: ev@lang college. Conçu par France Éducation International, ce test devrait s'appeler ev@nglais puisqu'il est uniquement en anglais.

100 % en ligne, adaptatif, d'une durée de 30 minutes en moyenne et sous forme de QCM, il « vise à reconnaître le niveau de maîtrise des élèves sur l'échelle de niveau du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour des activités de compréhension écrite et orale ainsi que de connaissances de lexique et de grammaire » (ouf!). Un nouveau test dont on peut lire, toujours sur Eduscol, que le but est de « mieux attester le niveau des élèves ». Un tel test serait donc plus fiable que l'expertise des enseignants ?

On certifie au lycée

Au lycée, depuis l'an dernier, l'inscription au Cambridge English Certificate, jusque-là réservée aux élèves de Ter-

minale de sections européennes et internationales et à quelques BTS, est désormais ouverte au Tle L. Et les pressions se poursuivent pour imposer aux collègues de surveiller, corriger, examiner ces épreuves qui ne font pourtant pas partie de leurs missions.

Non seulement cette prestation, dont l'utilité réelle reste encore à prouver, n'est pas gratuite mais en plus, elle nécessite le bénévolat des personnels enseignants !

Et on passe à la caisse

Dès le 15 avril 2020, l'APLV alertait sur les décrets publiés en plein confinement entérinant l'exigence d'une certification, toujours en anglais, pour la délivrance des BTS, licences et DUT.

Un article du Canard Enchaîné révèle, le 20 janvier 2021, que le Ministère n'a pas perdu de temps: dès cette année, ces étudiants du 1^{er} cycle devront passer ce test, « intégralement conçu, organisé et corrigé par un organisme privé, l'entreprise grecque People-Cert ». Le contrat s'élève à « environ 30 millions d'euros sur quatre ans ». Et cela juste pour passer le test, puisque « aucun niveau minimal n'est requis » précise le Canard Enchaîné selon la note du Ministère qu'il s'est procurée, avant d'ajouter qu'à terme, tous les étudiants, anglophones ou non, devront passer ce test.

Le Ministère a pris le soin de lancer son « Plan Langues Vivantes » au pluriel et affiche de belles ambitions de diversification et de réussite pour les Langues Vivantes. Alors, s'il ne sait pas où investir utilement, on lui suggère d'essayer l'enseignement, il paraît que c'est une action qui rapporte à la société !

Carine Rios
Secteur collège

Le mot
de l'Educ

Année
(scolaire)

Définition petit Larousse

Année: période de douze mois correspondant conventionnellement à la durée de la révolution de la Terre autour du Soleil.

Chaque année, une révolution, tout un programme ! Si les dates de début et de fin ont varié suivant les époques, l'année civile court aujourd'hui du 1^{er} janvier au 31 décembre. Sauf dans l'Éducation Nationale bien sûr, où tout est différent... et variable.

Ainsi l'année scolaire commence en principe au 1^{er} septembre et se termine le 31 août. Mais dans la réalité, elle fluctue suivant les années. Ainsi en 2020 la rentrée a eu lieu le mardi 1^{er}/09, mais en 2021 ce sera le jeudi 2. Pour ne pas se tromper, on pourrait dire qu'elle commence avec le début des cours et se termine avec leur arrêt. Ce n'est pas aussi simple, car il faut compter aussi avec la pré-rentrée pour les personnels - une avant-première en quelque sorte - et avec les examens terminaux. Ainsi l'année scolaire 2019-2020 s'étirait-elle du 30 août au 10 juillet, avant l'irruption de la pandémie.

L'année scolaire ne se découpe pas en mois: nous comptons en trimestres (3), ou en semestres (2) qui en réalité ne font que 5 mois chacun (vous suivez toujours?). Elle s'étire ou se contracte suivant la durée des périodes entre chaque « petite vacance »: oui, vacance au singulier, car il s'agit bien ici de l'absence de cours et non de travail, contrairement à la mauvaise réputation que nous font les ignorants de la réalité du métier d'enseignant !

Contrairement à de nos nombreuses professions dans le privé et même dans l'administration publique, à chaque année peut correspondre un rythme de travail particulier, suivant les affectations et surtout l'emploi du temps. Attendu avec impatience et crainte à chaque pré-rentrée, c'est de lui que dépendront les modalités de garde des enfants, le nombre de trajets, des journées plus ou moins épuisantes, des regroupements pédagogiques plus ou moins pertinents.

L'année scolaire a aussi ses dates de référence, plus ou moins enthousiasmantes: 1989 (dernière revalorisation générale avec création de la hors-classe), 2003 (énorme mouvement contre -déjà- une réforme des retraites injuste), 2020 (le masque, une première dont l'acte d'enseigner, et celui d'apprendre, se passeraient bien)...

Les plus anciens dans le métier comptent même en établissements, les TZR notamment: « c'était l'année où j'étais sur 3 établissements différents, je passais ma vie dans la voiture », maintes fois entendu en salle des profs.

Bref, vous l'aurez compris, une année (scolaire) n'est pas toujours ce que l'on pense.

Monique Degos-Carrère



Stages



Spécial AED dans le second degré
le Jeudi 04 mars 2021 - 9 h-16 h 30
Ouvert à tous à Toulouse (lieu à déterminer)



Spécial stagiaires « Entrée dans le métier : mutations intra »
le mardi 16 mars 2021 - 9 h-17 h 30
Ouvert à tous à Toulouse (lieu à déterminer)

Pour bien préparer sa demande de mutation, il est plus que nécessaire de s'informer et de réfléchir à la formulation de ses vœux. Depuis plusieurs années, la disparition du cadrage national de ces opérations rend indispensables les échanges fiables d'informations, tant les règles changent d'une année à l'autre.

Pour vous aider à vous poser les bonnes questions, le Snes-Fsu organise une journée d'information. L'objectif de cette journée est essentiellement de faire une présentation générale de l'ensemble du mouvement intra-académique propre à l'académie de Toulouse.



Spécifique « J'exerce en tant qu'AESH dans le Second degré »
le Jeudi 18 mars 2021 - 9 h-16 h 30
à Toulouse (En cas de nécessité sanitaire, ce stage pourra être assuré par visio-conférence)

Au programme

Débats, échanges, **interventions du secteur national** du Snes sur toutes les questions concernant le métier, le statut, les droits et obligations, les spécificités liées au second degré.

A Toulouse (en cas de nécessité sanitaire, ce stage pourra être assuré par visio-conférence).

Cette journée sera aussi l'occasion de faire un point sur les demandes de temps partiel, les disponibilités et les congés formation. Cela vous permettra de prendre un peu de recul, et de dialoguer avec d'autres stagiaires.

Ce stage ouvre droit à autorisation d'absence automatique, à condition d'en **faire la demande avant le 12 février** auprès du secrétariat de votre établissement de stage (modèle de lettre de demande télé-chargable). Et Inscription sur notre site le plus rapidement possible.

Animé par les responsables du secteur stagiaires au Snes-Fsu Toulouse.

Catherine Soares, responsable du secteur AESH au Snes national, interviendra sur toutes les questions sur le métier, le statut, les droits et obligations, les spécificités liées au second degré.

Jérôme Motard, responsable du secteur inclusion au Snes national, interviendra, lui, sur toutes les questions liées à l'inclusion, particulièrement dans les collèges.

Demande d'autorisation d'absence à télécharger sur notre site www.toulouse.Snes.edu et à adresser au rectorat au plus tard le 17 février. Et n'oubliez pas de vous inscrire sur notre site, onglet stages syndicaux 2020-2021

Pour joindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38
2, avenue Jean-Rieux - 31500 - Toulouse
Métro François Verdier
Permanence tous les après-midis

Adresse électronique générale :

s3tou@Snes.edu

Syndicalisation :

tresorerie@toulouse.Snes.edu

Carrière

(avancement, promotion, notation) :

carriere.certifies@toulouse.Snes.edu

carriere.agreges@toulouse.Snes.edu

Mutations ou affectations :

mutations@toulouse.Snes.edu

Stagiaires :

stagiaires@toulouse.Snes.edu

Non-titulaires :

nontitu@toulouse.Snes.edu

CPE :

cpe@toulouse.Snes.edu

Retraités :

enretraite@toulouse.Snes.edu

Personnels-Vie scolaire :

aed-aesh@toulouse.Snes.edu

PsyEN :

PsyEN-EDO@toulouse.Snes.edu

Retraites :

retraites@toulouse.Snes.edu

Santé :

sante@toulouse.Snes.edu

Stages syndicaux :

formation.syndicale@toulouse.Snes.edu

Collège :

college@toulouse.Snes.edu

Lycée :

lycees@toulouse.Snes.edu

Site académique
www.toulouse.Snes.edu